



# OFFRE D'EMPLOI : PEDOPSYCHIATRE

**Et si ce poste était pour vous ?** L'APAMSP recrute un(e) pédopsychiatre pour le CAMSP de Lunéville.

L'approche du travail au sein de l'APAMSP se caractérise par la promotion de l'autonomie de l'enfant, le respect des droits et devoirs des personnes dans une approche empreinte de respect mutuel et d'écoute. Le travail collégial est promu.

**Poste à pourvoir :** Début avril 2022.

**Secteur d'activité :** Petite enfance et handicap - médico-social.

## **Les missions :**

Dans votre champ de compétence, le/la pédopsychiatre du CAMSP, au sein de l'APAMSP, œuvre au dépistage, à la rééducation, et à l'accompagnement des enfants (Naissance - 6 ans) accueillis dans le service et présentant des difficultés développementales diverses.

Dans le cadre de son emploi, le pédopsychiatre sera notamment chargé de :

- Participer aux synthèses.
- D'établir des diagnostics pour la partie pédopsychiatrique.
- Valider le diagnostic.
- Rédiger chaque fois que nécessaire les documents médicaux.
- Eclairer l'équipe pluridisciplinaire.
- Participer aux réunions de travail convoquées par la DG.
- Œuvrer à un travail interdisciplinaire en veillant à l'application stricte du secret médical.

Les attributions confiées au pédopsychiatre sont par nature évolutives et non exhaustives.

## **Le profil :**

Cet emploi / métier nécessite un Doctorat en médecine, DES de psychiatrie et DESC de pédopsychiatrie - **DEBUTANT ACCEPTE.**

## **Savoirs être attendus :**

- Ecoute, observation et empathie.
- Discrétion professionnelle et à la préservation du secret professionnel.
- Qualité d'analyse et de synthèse.
- Sens du travail en équipe pluridisciplinaire.

## **Savoirs faire attendus :**

- Capacités rédactionnelles.
- Savoir exposer des idées et les soumettre à un débat contradictoire.
- Utilisation des outils informatique.



# OFFRE D'EMPLOI : PEDOPSYCHIATRE

## Le contrat :

- **Contrat à durée Indéterminé** - 2 jours par mois au CAMSP de Lunéville.
- **Salaire mensuel** - sur la base conventionnelle de la CCN 1966 - reprise d'ancienneté.
- **Autres Avantages :**
  - Aux 5 semaines de congés payés s'ajoutent 6 jours de congés par trimestre.
  - Aucune astreinte – Pas de travail le week-end.
  - Notre CSE propose également la possibilité d'avoir des chèques vacances, des chèques Cadoc et des cartes interCEA.

### Lettre de motivation et CV à transmettre à :

**Soit par courrier à : APAMSP de Lorraine**

A l'attention de Mme Noah DERFOULI, directrice Générale de  
l'APAMSP

32 rue de Réménauville

54000 NANCY

**Soit par mail à : [apamsp.lorraine@apamsp.fr](mailto:apamsp.lorraine@apamsp.fr)**